

CD 07/04/22

Présentes et présents : 10

Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Claudie GREVET, Olivier GUENIN, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER, Xavier WACK.

Absents excusés : 3

Vincent FREY, Jean-Pierre GEROMEY, Jean-Luc LEGALLAIS,

1/ Approbation du compte rendu.....	1
2/ Validation quotas administratifs.....	1
3/ Subventions ANS.....	2
3/ Cas particulier de mobilisation exceptionnelle d'un expert.....	3
4/ Développement territorial.....	3
5/ Réunion des présidents de club calendrier/expert.....	3

1/ Approbation du compte rendu

Le compte-rendu de la réunion de comité directeur en date du 23 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2/ Validation quotas administratifs

Le comité directeur doit arbitrer et valider les demandes de qualification au titre des quotas administratifs de la ligue pour les championnats de ligue LD et MD.

Pour rappel, la ligue dispose de cinq places pour chaque championnat de France à répartir entre les organisateurs et les sportifs n'ayant pas eu la possibilité de participer au championnat qualificatif.

Pour le championnat de France LD, il y a cinq demandes justifiées pour cinq places. Le comité directeur valide toutes les demandes pour ce championnat.

Pour le championnat de France MD, il y a 6 demandes pour cinq places. Parmi celles-ci, quatre sont liées à la participation à l'organisation de l'évènement et deux proviennent de sportifs absents lors du championnat de ligue. N'ayant pas fixé de règles d'arbitrage préalable à ces demandes, nous décidons de procéder à un vote entre la demande de Coline Luthringer (indisponible pour raison professionnelle) et Yoann Courtois (indisponible en raison des préparatifs de sa saison VTT'O). La priorité aux organisateurs fait l'unanimité au sein du CD.

Résultat du vote : huit voix pour Coline, une voix pour Yoann et trois abstentions. (Deux personnes absentes excusées ont donné pouvoir.)

Compte-rendu de réunion - jeudi 07 avril 2022

Coline Luthringer obtient la cinquième place qualificative au titre des quotas administratifs pour le CFMD 2022.

Les réflexions de la commission pratiques sportives et du CD sur ces quotas administratifs nous amènent à la conclusion qu'il nous faut fixer des règles pour pouvoir arbitrer les demandes « hors organisations » de la manière la plus équitable possible. Nous y travaillerons prochainement.

3/ Subventions ANS

Nos trésorier et président (Philippe POGU et Yves BÖEHM) ont déjà travaillé sur les subventions PSF accordées par l'ANS.

Au regard de la masse d'informations à compiler dans le document annexe, nous décidons de le compléter ensemble.

En premier lieu, nous compilons les actions « diversification de l'offre de la pratique sportive » puis ce qui concerne la structuration territoriale ainsi que la formation fédérale.

Concernant les quelques items manquants, les rôles de chacun sont répartis et précisés sur le document. Le document sera mis en ligne sur teams pour terminer d'y être compléter.

Le responsable de la commission jeunes, Lucas CHAPELOT, complétera les lignes concernant la commission jeunes pour l'annexe 6.

Claudie GREVET propose de faire l'analyse demandée de l'évolution des licences

Concernant la demande de subvention PSF, nos axes de développement restent identiques et nous décidons de poursuivre dans ces directions. En résumé, nous demanderons des subventions pour :

- le GREF, l'accès au haut-niveau et l'organisation de RDE
- la formation de cadres
- le stage de détection
- la mutualisation et le contrôle de la cartographie

Nos président et trésorier rédigeront les actions et elles seront validées par le bureau lors d'une prochaine réunion.

Nous remarquons que ces demandes de subvention essentielles autant aux clubs, CDCO que la LGECO arrivent souvent dans un calendrier relativement restreint et à une période souvent chargée pour tous. Il nous faut donc être réactif.

Nous devons faire attention à éviter de faire des demandes de financement pour les mêmes actions entre clubs, CDCO et la LGECO.

3/ Cas particulier de mobilisation exceptionnelle d'un expert

Lors de l'organisation des championnats de ligue LD, le contrôleur des circuits a été particulièrement sollicité et a été amené à se déplacer plus que prévu car la mission s'est révélée particulièrement complexe.

Il est donc proposé au CD de la ligue de prendre en charge un déplacement en plus comme l'organisateur l'a fait.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

4/ Développement territorial

La fédération a lancé depuis quelques mois une nouvelle commission " développement territorial".

Son objectif est de faire en sorte que la CO soit mieux présente sur tout le territoire. Le responsable de la commission développement, Vincent MAYER, sera l'interlocuteur de la FFCO.

Cartographie Troyes : Un jeune homme avec statut d'autoentrepreneur, licencié à l'OTB et étudiant à Troyes a contacté la ligue concernant un projet de cartographie quasi bouclé dans l'Aube. La ligue décide de soutenir techniquement ce projet de développement et peut apporter son expertise.

5/ Réunion des présidents de club calendrier/expert

Cette année, la LGECO envisage de proposer une première réunion (certainement en visio pour des raisons pratiques et écologiques) à la mi-saison pour anticiper le calendrier et essayer d'améliorer son organisation. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion

Le 07/04/2022

Le président

Le secrétaire général

Philippe POGU

Vincent MAYER